



FICHE D'INSCRIPTION - 1^{ER} JUILLET 2023
REPAS & SOIRÉE

**Repas & Soirée Festive
(Nautic, 20h)**

NOM :

Prénom :

Nb de repas-soirée (hors boisson)..... €
x10 €

Total : €

Remarque :

Les joueurs inscrits au tournoi de l'après-midi sont automatiquement invités au repas et à la soirée !

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
l'Association du Stade Aurillacois

**Bulletin & règlement à retourner
avant le 15 juin 2023
à Rémi Bonnard ou Marie Rouchès ou à
JM Cambon - 1 r. Roche Taillade - 15000 Aurillac**

- Ne pas jeter sur la voie publique -



FICHE D'INSCRIPTION - 1^{ER} JUILLET 2023
REPAS & SOIRÉE

**Repas & Soirée Festive
(Nautic, 20h)**

NOM :

Prénom :

Nb de repas-soirée (hors boisson)..... €
x10 €

Total : €

Remarque :

Les joueurs inscrits au tournoi de l'après-midi sont automatiquement invités au repas et à la soirée !

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
l'Association du Stade Aurillacois

**Bulletin & règlement à retourner
avant le 15 juin 2023
à Rémi Bonnard ou Marie Rouchès ou à
JM Cambon - 1 r. Roche Taillade - 15000 Aurillac**

- Ne pas jeter sur la voie publique -



FICHE D'INSCRIPTION - 1^{ER} JUILLET 2023
REPAS & SOIRÉE

**Repas & Soirée Festive
(Nautic, 20h)**

NOM :

Prénom :

Nb de repas-soirée (hors boisson)..... €
x10 €

Total : €

Remarque :

Les joueurs inscrits au tournoi de l'après-midi sont automatiquement invités au repas et à la soirée !

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
l'Association du Stade Aurillacois

**Bulletin & règlement à retourner
avant le 15 juin 2023
à Rémi Bonnard ou Marie Rouchès ou à
JM Cambon - 1 r. Roche Taillade - 15000 Aurillac**

- Ne pas jeter sur la voie publique -



FICHE D'INSCRIPTION - 1^{ER} JUILLET 2023
REPAS & SOIRÉE

**Repas & Soirée Festive
(Nautic, 20h)**

NOM :

Prénom :

Nb de repas-soirée (hors boisson)..... €
x10 €

Total : €

Remarque :

Les joueurs inscrits au tournoi de l'après-midi sont automatiquement invités au repas et à la soirée !

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
l'Association du Stade Aurillacois

**Bulletin & règlement à retourner
avant le 15 juin 2023
à Rémi Bonnard ou Marie Rouchès ou à
JM Cambon - 1 r. Roche Taillade - 15000 Aurillac**

- Ne pas jeter sur la voie publique -